



SEANCE DU VENDREDI 18 FEVRIER 2011

COMPTE-RENDU

Publié par extrait, en exécution de l'article L. 2121.25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Conseil Municipal a pris les délibérations suivantes :

- M. le Maire n° 1 - **Désignation du Secrétaire.**
Mme CASTERET est désignée en qualité de Secrétaire.
Adopté à l'unanimité.
- M. le Maire n° 2 - **Pouvoirs.**
- M. le Maire n° 3 - **Approbation du Procès-Verbal de la séance du vendredi 17 décembre 2010.**
Adopté à l'unanimité.
- M. le Maire n° 4 - **Compte rendu des décisions prises par M. le Maire sur délégation de pouvoirs.**
M. le Maire effectue un compte rendu des décisions prises sur délégation de pouvoirs portant sur des marchés, des affaires financières, des attributions et désistements de location, des assurances, des contentieux, des droits de préemption urbains et des droits de préemption sur les fonds artisanaux, les fonds de commerce et les baux commerciaux.
- M. le Maire n° 5 - **Communications diverses.**
M. le Maire donne lecture des remerciements reçus à l'occasion de l'attribution de subventions et pour l'aide apportée par la Ville lors de l'organisation de manifestations.

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET RECHERCHE

Suspension de séance de 18 h 23 à 19 h 05 pour présentation par le Président et le vice Président de l'Université des projets de développement.

- Mme BARRUEL n° 6 - **Université d'Orléans. Convention d'objectifs. Approbation.**
La Ville entend soutenir le développement de son Université en lui proposant notamment la réalisation d'un schéma urbain qui se composera de trois sites, La Source, Madeleine et Dupanloup, reliés par les deux lignes de tramway d'ici 2015.

Il est proposé une convention d'objectifs destinée à préciser, jusqu'en 2013, les actions à mener pour accompagner l'Université dans sa dynamique de développement.

Sont proposés les objectifs suivants :

- Affermir le rôle de l'Université d'Orléans comme partenaire du secteur économique orléanais et des pôles de compétitivité et renforcer la visibilité et l'attractivité de la formation par une offre en prise avec les besoins du territoire et les attentes des étudiants et de la société ;

- Intégrer les étudiants de l'Université d'Orléans dans la cité : aménager l'ancien évêché en centre universitaire et de recherche dès 2013, concrétiser l'accueil de 1500 à 2000 étudiants sur le site Madeleine lors des premières années, favoriser leur implication et leur engagement citoyen, accompagner et développer la dynamique du campus de la Source en coordination avec les organismes de recherche (C.N.R.S. et B.R.G.M.) ;

- Promouvoir la visibilité et l'attractivité internationale de l'Université d'Orléans, en favorisant la mobilité internationale des étudiants et l'accueil de chercheurs étrangers ;

- Favoriser l'implantation de nouveaux établissements d'enseignement supérieur sur Orléans en cohérence et en collaboration avec l'Université d'Orléans ;

- Développer l'image de marque de l'Université d'Orléans par le biais d'une stratégie de communication active et offensive.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la convention d'objectifs à passer avec l'Université d'Orléans.

Adopté à l'unanimité.

Mme BARRUEL

n° 7 - **STUDIUM. Approbation d'une convention. Attribution d'une subvention annuelle.**

Le STUDIUM, Agence régionale de recherche et d'accueil international de chercheurs associés en Région Centre, est une association dont la mission vise à concourir à l'animation de la recherche scientifique à Orléans et en Région Centre. Il organise l'accueil de chercheurs étrangers de haut niveau pour des séjours d'un à deux ans sur des thématiques nouvelles de recherches scientifiques et anime des rencontres internationales.

Pour développer son attractivité, le STUDIUM en lien avec l'Université d'Orléans s'implantera en Centre Ville en 2013, dans le bâtiment de l'ancien évêché.

Afin de soutenir les activités de cette association, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la convention 2011 à passer avec le STUDIUM définissant les modalités de partenariat et les engagements des parties et de lui attribuer une subvention de 52 250 € pour l'année 2011.

Adopté à l'unanimité.

Mme BARRUEL

n° 8 - **I.A.E. d'Orléans. Conférence-débat sur le thème de la communication par le sport. Attribution d'une subvention.**

Pour la 4^{ème} année consécutive, les étudiants du Master 2 Marketing du Produit et Management de l'Événementiel organisent une conférence débat sur le thème de la communication par le sport.

Il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer une subvention de 450 € à l'Institut d'Administration des Entreprises pour l'organisation de cette conférence.

Adopté à l'unanimité.

Mme BARRUEL

n° 9 - **Université du Temps Libre d'Orléans. Attribution d'une subvention pour l'année 2011.**

L'Université du Temps Libre d'Orléans offre aux retraités, aux personnes qui n'ont plus d'activité professionnelle ainsi qu'à tous ceux qui disposent de temps libre, la possibilité d'enrichir leur culture, de pratiquer une activité physique et de lutter contre l'isolement et la solitude en se réinsérant dans un réseau relationnel.

Il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer une subvention à l'Université du Temps Libre d'un montant de 4 200 € pour l'année 2011.

Adopté à l'unanimité.

Mme BARRUEL

n° 10 - **Association Cosmetic Valley. Attribution d'une subvention pour l'année 2011.**

L'association Cosmetic Valley, labellisée « pôle de compétitivité » en 2005, est aujourd'hui le premier centre de ressources mondial de la parfumerie-cosmétique. Ce pôle fédère environ 550 entreprises du secteur, totalisant 50 000 emplois et générant un chiffre d'affaires de 13 milliards d'euros en 2010.

Avec le soutien des collectivités territoriales, la Cosmetic Valley anime un réseau d'entreprises, de centres de recherche et d'établissements de formation engagés dans une démarche partenariale autour d'une dynamique d'innovation et de conquête des marchés internationaux.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la convention à passer avec l'association Cosmetic Valley au titre de l'année 2011, prévoyant un programme d'actions et l'attribution d'une subvention de 28 500 € afin de le réaliser.

***Adopté par 51 voix.
Il y a 3 abstentions.***

Mme BARRUEL

- n° 11 - **Ecole Supérieure d'Art et de Design d'Orléans. Approbation d'une convention de soutien à l'équipement. Attribution d'une subvention.**

L'Ecole Supérieure d'Art et de Design d'Orléans a lancé un plan de renouvellement et d'acquisition de son mobilier et matériel à vocation pédagogique pour un budget de 70 000 €T.T.C.

Il est proposé au Conseil Municipal :

1°) d'approuver la convention de soutien à l'équipement à passer avec l'Ecole Supérieure d'Art et de Design d'Orléans et lui attribuer une subvention d'équipement de 45 000 € au titre de l'année 2011 ;

2°) d'autoriser M. le Maire à signer ladite convention au nom de la Ville.

***Adopté par 53 voix.
Il y a 1 non participation.***

FINANCES

M. CARRE

- n° 12 - **Communication sur le logement social.**

M. CARRE présente le bilan des opérations en cours de l'O.P.H. d'Orléans - Les Résidences de l'Orléanais.

M. MARTIN

- n° 13 - **O.P.H. d'Orléans - Les Résidences de l'Orléanais. Résidentialisation de 24 logements situés rue des Hannequins à Orléans. Garantie d'un emprunt de 82 866 € Approbation d'une convention.**

Il est proposé au Conseil Municipal d'accorder à l'O.P.H. d'Orléans - Les Résidences de l'Orléanais la garantie financière de la Ville pour 50 % d'un emprunt de 82 866 € contracté auprès de la Caisse des dépôts et consignations et destiné à financer la résidentialisation de 24 logements situés rue des Hannequins - quartier Madeleine à Orléans.

Adopté à l'unanimité.

M. MARTIN

- n° 14 - **O.P.H. d'Orléans - Les Résidences de l'Orléanais. Résidentialisation de 36 logements situés 23-25 rue des Hautes Maisons à Orléans. Garantie d'un emprunt de 87 394 € Approbation d'une convention.**

Il est proposé au Conseil Municipal d'accorder à l'O.P.H. d'Orléans - Les Résidences de l'Orléanais la garantie financière de la Ville pour 50 % d'un emprunt de 87 394 € contracté auprès de la Caisse des dépôts et consignations et destiné à financer la résidentialisation de 36 logements situés 23, 25 rue des Hautes Maisons à Orléans.

Adopté à l'unanimité.

M. MARTIN

- n° 15 - **O.P.H. d'Orléans - Les Résidences de l'Orléanais. Acquisition en V.E.F.A. de 12 logements situés 51 rue d'Illiers à Orléans. Garantie d'un emprunt de 1 515 746 € Approbation d'une convention.**

Il est proposé au Conseil Municipal d'accorder à l'O.P.H. d'Orléans - Les Résidences de l'Orléanais la garantie financière de la Ville pour 50 % d'un emprunt de 1 515 746 € contracté auprès de la Caisse des dépôts et consignations et destiné à financer l'acquisition en V.E.F.A. (Vente en l'Etat Futur d'Achèvement) de 12 logements situés 51 rue d'Illiers à Orléans.

L'O.P.H. d'Orléans - Les Résidences de l'Orléanais s'engage envers la commune d'Orléans à réserver 20 % des logements réalisés dans le cadre de ce programme, soit 2 logements.

Adopté à l'unanimité.

M. MARTIN

- n° 16 - **O.P.H. d'Orléans - Les Résidences de l'Orléanais. Résidentialisation de 198 logements allée Pierre Chevallier à Orléans. Garantie d'un emprunt de 912 233 € Approbation d'une convention.**

Il est proposé au Conseil Municipal d'accorder à l'O.P.H. d'Orléans - Les Résidences de l'Orléanais la garantie financière de la Ville pour 50 % d'un emprunt de 912 233 € contracté auprès de la Caisse des dépôts et consignations et destiné à financer la résidentialisation de 198 logements situés allée Pierre Chevallier - quartier Madeleine à Orléans.

Adopté à l'unanimité.

M. MARTIN

- n° 17 - **O.P.H. d'Orléans - Les Résidences de l'Orléanais. Résidentialisation de 50 logements situés rue du Grand Villiers à Orléans. Garantie d'un emprunt de 130 938 € Approbation d'une convention.**

Il est proposé au Conseil Municipal d'accorder à l'O.P.H. d'Orléans - Les Résidences de l'Orléanais la garantie financière de la Ville pour 50 % d'un emprunt de 130 938 € contracté auprès de la Caisse des dépôts et consignations, destiné à financer la résidentialisation de 50 logements situés rue du Grand Villiers à Orléans.

Adopté à l'unanimité.

M. MARTIN

- n° 18 - **O.P.H. d'Orléans - Les Résidences de l'Orléanais. Acquisition et amélioration d'un logement situé 39 rue de la Charpenterie à Orléans. Garantie d'un emprunt de 72 500 € Approbation d'une convention.**

Il est proposé au Conseil Municipal d'accorder à l'O.P.H. d'Orléans - Les Résidences de l'Orléanais la garantie financière de la Ville pour 50 % d'un emprunt de 72 500 € contracté auprès de la Caisse des dépôts et consignations et destiné à financer l'acquisition-amélioration d'un logement situé 39 rue de la Charpenterie à Orléans.

Adopté à l'unanimité.

M. MARTIN

- n° 19 - **S.N.I. Nouveau Logis Centre Limousin. Résidentialisation de 161 logements situés rue Romain Rolland. Garantie d'un emprunt de 631 000 € Approbation d'une convention.**

Il est proposé au Conseil Municipal d'accorder à la société H.L.M. Nouveau Logis Centre Limousin la garantie financière de la Ville pour 50 % d'un emprunt de 631 000 € contracté auprès de la Caisse des dépôts et consignations et destiné à financer la résidentialisation de 161 logements situés rue Romain Rolland à Orléans.

Adopté à l'unanimité.

M. MARTIN

- n° 20 - **S.N.I. Nouveau Logis Centre Limousin. Réhabilitation de 161 logements situés rue Romain Rolland. Garantie d'un emprunt de 1 338 127 € Approbation d'une convention.**

Il est proposé au Conseil Municipal d'accorder à la société H.L.M. Nouveau Logis Centre Limousin la garantie financière de la Ville pour 50 % d'un emprunt de 1 338 127 € contracté auprès de la Caisse des dépôts et consignations et destiné à financer la réhabilitation de 161 logements situés rue Romain Rolland à Orléans.

Adopté à l'unanimité.

M. MARTIN

- n° 21 - **Pierres et Lumières. Résidentialisation de 108 logements situés rue Bossuet à Orléans. Garantie d'un emprunt de 408 587 € Approbation d'une convention.**

Il est proposé au Conseil Municipal d'accorder à la société H.L.M. Pierres et Lumières la garantie financière de la Ville pour 50 % d'un emprunt de 408 587 € contracté auprès de la Caisse des dépôts et consignations et destiné à financer la résidentialisation de 108 logements situés rue Bossuet - La Source à Orléans.

Adopté à l'unanimité.

M. CARRE

- n° 22 - **S.A. d'H.L.M. BATIR CENTRE. Levée anticipée d'interdiction d'aliéner. Approbation.**

La société d'H.L.M. BATIR CENTRE a construit en 1994 un foyer pour personnes âgées « EDYLIS » situé place de l'Indien à Orléans La Source, transformé en Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (E.H.P.A.D.) en 2006. Ce foyer a été financé notamment par un emprunt conventionné de contre valeur 1 637 914,83 € souscrit auprès du Crédit Foncier de France, pour lequel la Ville a accordé sa garantie à hauteur de 50 % et dont la dernière échéance de remboursement est fixée au 30 juillet 2018.

La mutuelle SPHERIA Val de France, gestionnaire de l'E.P.H.A.D., ayant transféré son activité dans un autre établissement, la société d'H.L.M. BATIR CENTRE a l'intention de céder l'immeuble.

La garantie accordée par la Ville est assortie d'une convention stipulant l'obligation pour la société d'H.L.M. d'obtenir l'accord de la Ville préalablement à tout projet d'aliénation du bien.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser la levée anticipée de l'interdiction d'aliéner frappant le foyer situé place de l'Indien à Orléans La Source, afin d'en permettre la cession, sous réserve de la confirmation par le Crédit Foncier de France du complet remboursement de l'emprunt par la société d'H.L.M. BATIR CENTRE.

Adopté à l'unanimité.

M. CARRE

n° 23 - **S.A. d'H.L.M. BATIR CENTRE. Garantie d'emprunt. Opération de réaménagement et de compactage de 12 prêts de la Caisse des dépôts et consignations. Approbation d'une convention.**

Il est proposé au Conseil Municipal d'accorder à la S.A. H.L.M. BATIR CENTRE le renouvellement de la garantie financière de la Ville pour le refinancement de 12 prêts existants et déjà garantis par la Ville dans le cadre d'une opération de réaménagement et de compactage conduit en association avec la Caisse des dépôts et consignation.

Adopté à l'unanimité.

DEVELOPPEMENT URBAIN

M. CARRE

n° 24 - **Z.A.C. Bourgogne. Déclassement et cession d'emprises du domaine public à l'aménageur.**

Afin de permettre la redéfinition d'alignements de bâtis et la requalification des rues à l'issue des nouvelles constructions prévues dans le programme de la Z.A.C. Bourgogne, il est proposé au Conseil Municipal :

1°) au vu de l'avis favorable exprimé par le commissaire-enquêteur à l'issue de l'enquête publique qui s'est déroulée du 25 juin au 9 juillet 2010, de prononcer le déclassement de sept emprises du domaine public situées dans le périmètre de la Z.A.C. Bourgogne, rues des Africains, Saint-Flou, Puits de Linières, de l'Eperon, Calvin, de l'Université et du Gros Anneau, pour un total de 33 m² de superficie, conformément au plan de déclassement annexé à la délibération ;

2°) d'approuver la cession desdites emprises à la S.E.M.D.O., aménageur de la Z.A.C., à l'euro symbolique, qu'elle sera dispensée de verser ;

3°) d'autoriser l'ayant-droit de l'aménageur à déposer toute demande d'autorisation d'urbanisme nécessaire à la réalisation d'un projet constructif ;

4°) d'autoriser l'aménageur à procéder à ses frais, risques et périls à toute étude, prélèvement, analyse et sondage de sol, cette autorisation ne valant pas autorisation de commencer les terrassements ni les travaux constructifs avant régularisation du transfert de propriété, et sous réserve de remettre en état le site s'il renonçait à acquérir ;

5°) de déléguer M. le Maire pour signer l'acte notarié à intervenir.

Adopté à l'unanimité.

M. CARRE

n° 25 - **Projet intra-mails. Campagne de ravalement obligatoire. Approbation de conventions. Attribution de subventions.**

Dans le cadre du projet intra-mail, il est proposé au Conseil Municipal :

1°) d'approuver l'octroi de trois subventions pour ravalement de façade conformément au tableau annexé à la délibération pour un montant global de 52 778 €;

2°) d'approuver les conventions correspondantes établies avec les propriétaires ou syndics concernés ;

3°) de déléguer M. le Maire pour accomplir les formalités nécessaires et notamment signer les conventions.

***Adopté par 51 voix.
Il y a 3 abstentions.***

M. CARRE

n° 26 - **Intra-mails. Immeubles 22 rue de la Poterne et 36 rue de la Charpenterie. Prolongation du bail emphytéotique à la Fédération Compagnonnie des Métiers du Bâtiment. Approbation d'un avenant.**

La Ville a consenti le 18 février 1981 à la Fédération Compagnonnie des Métiers du Bâtiment (F.C.M.B.), un bail emphytéotique d'une durée de trente années pour deux immeubles contigus situés 22 rue de la Poterne et 36 rue de la Charpenterie. Le bail était consenti à un loyer symbolique, moyennant la réhabilitation lourde des deux bâtiments, pour un coût global valorisé à 450 000 €H.T.

La F.C.M.B. sollicite de la Ville la prorogation du bail emphytéotique aux mêmes conditions, pour une durée de 10 années. Des travaux de rénovation sont à ce titre programmés par la Fédération pour un montant prévisionnel de 125 000 €H.T.

Les autres clauses du bail ne seront pas modifiées. L'avenant va toutefois préciser les modalités d'un partenariat à développer avec la F.C.M.B. pour accompagner les actions de la municipalité pour l'embellissement du patrimoine ancien.

Il est proposé au Conseil Municipal :

1°) de proroger la durée du bail emphytéotique consenti le 18 février 1981 à la Fédération Compagnonnie des Métiers du Bâtiment pour une durée de 10 années complémentaires soit jusqu'au 17 février 2021, aux mêmes conditions financières, soit un loyer annuel d'un euro symbolique qu'elle sera dispensée de verser. L'absence de loyer est justifiée par l'affectation de l'immeuble à l'accueil de compagnons en formation, les

charges supportées par la Fédération par suite du bail emphytéotique ci-exposées et la valorisation de l'immeuble qui fera retour dans le patrimoine de la commune à l'échéance du bail ;

2°) de déléguer M. le Maire pour signer l'acte notarié de prorogation, dont les frais seront supportés par l'emphytéote.

Adopté à l'unanimité.

DEVELOPPEMENT DURABLE

Mme CUGNY-SEGUIN n° 27 - **S.A.G.E. Nappe de Beauce. Avis à émettre.**

Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (S.A.G.E.) est un outil de planification de la ressource en eau institué par la loi du 3 janvier 1992. La procédure du S.A.G.E. Nappe de Beauce a été lancée par arrêté du 13 janvier 1999.

A ce stade de la procédure, le projet du S.A.G.E. Nappe de Beauce doit recevoir l'avis de chaque collectivité membre, des chambres consulaires et des comités de Bassin Seine Normandie et Loire Bretagne, avant d'être soumis à enquête publique puis approuvé par arrêté préfectoral.

Le S.A.G.E. Nappe de Beauce a défini 4 objectifs, la Ville étant surtout concernée par les objectifs 1 et 2 :

- Objectif n° 1 : gérer quantitativement la ressource (maîtrise des prélèvements dans la ressource, sécurisation de l'approvisionnement en eau potable...). Les volumes pouvant être prélevés chaque année sont fixés par le règlement du S.A.G.E. ;

- Objectif n° 2 : assurer durablement la qualité de la ressource (préservation de la qualité de la ressource aux captages destinés à l'alimentation en eau potable, diminution des pollutions...);

- Objectif n° 3 : protéger le milieu naturel (rétablissement de la continuité écologique des cours d'eau, préservation des zones humides...);

- Objectif n°4 : prévenir et gérer le risque inondation et de ruissellement (préservation des zones d'expansions de crues et des zones inondables...).

Toutes ces mesures devront, dès lors que l'arrêté préfectoral aura été prononcé, être appliquées sur le territoire de la Ville présent dans le périmètre du S.A.G.E. Nappe de Beauce, c'est à dire tout le secteur d'Orléans situé au nord de la Loire.

Il est proposé au Conseil Municipal, compte-tenu de l'objectif global du S.A.G.E. Nappe de Beauce et de son importance pour la préservation et la gestion de la ressource en eau de bien vouloir émettre un avis favorable au projet de document final du S.A.G.E. Nappe de Beauce, sous réserve que les autorisations de prélèvement pour l'alimentation en eau potable ne nuisent pas au principe de solidarité entre communes.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable.

Mme CUGNY-SEGUIN n° 28 - **Base de Loisirs de l'Ile Charlemagne. Projet de réhabilitation du plan d'eau et aménagement du site. Demande de subventions.**

Depuis ces dernières années, la Ville a été confrontée à un problème récurrent de prolifération d'algues de type « cyanophycée » sur le plan d'eau de l'Ile Charlemagne ce qui implique l'interdiction récurrente de la baignade et de la pratique des activités nautiques.

En 2009, la Ville a commandé une étude auprès de la société AQUASCOP afin de repérer les différentes possibilités de réhabilitation de ce plan d'eau. Les préconisations d'AQUASCOP ont permis de définir des actions à court et moyen terme (traitement curatif, meilleure gestion de la faune piscicole...), qui seront renouvelées ou mises en œuvre en 2011.

En complément de ce programme d'actions, des aménagements du site sont programmés avec la réalisation d'un parcours de sensibilisation à la biodiversité locale et la mise en place d'un chapiteau.

Le montant global de ces opérations est estimé à 138 745 €H.T.

Il est proposé au Conseil Municipal :

1°) de solliciter une subvention au taux le plus élevé, auprès :
- de l'Etat, dans le cadre du Plan Loire Grandeur Nature,
- du Conseil Général du Loiret dans le cadre de l'aménagement des sites naturels,
- de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne,
pour la réhabilitation du plan d'eau et l'aménagement du site de l'Ile Charlemagne ;

2°) de solliciter l'Etat, le Département du Loiret et l'Agence de l'Eau Loire Bretagne pour bénéficier de la possibilité de pré-financer par la Ville l'opération considérée ;

3°) de déléguer M. le Maire pour accomplir toutes les formalités nécessaires.

Adopté à l'unanimité.

VIE SOCIALE, EDUCATIVE, SPORTIVE ET CULTURELLE

M. PEZET n° 29 - **Stade omnisports de La Source. Réalisation d'une tribune. Demande de subventions.**

L'U.S.O. Loiret Football, après avoir évolué au niveau régional pendant de nombreuses années, obtient depuis quelques saisons des résultats sportifs qui lui ont permis en 2010 une accession au championnat national.

Afin d'accompagner le club dans sa progression, la Ville a fait étudier les possibilités de rénovation et d'extension du stade omnisports de La Source afin de correspondre aux différents niveaux d'exigence de la Fédération Française de Football (F.F.F.).

En 2009, une première phase de travaux a vu la réfection du terrain en le rapprochant de la tribune d'honneur, le changement de l'éclairage et le remplacement des assises de la tribune pour un montant de 1 040 000 €. En 2010, la rénovation complète des vestiaires a été réalisée pour un montant de 360 000 €.

Afin de répondre à la capacité d'accueil prévue par la F.F.F. pour une homologation d'un stade en catégorie 2, il est prévu de démolir l'ancienne tribune et d'en installer une nouvelle en structure tubulaire métallique d'une capacité de 2 000 places assises. Cette tribune sera couverte et pourra être extensible à 3 500 places assises. Le coût prévisionnel est de 700 000 €T.T.C.

Il est proposé au Conseil Municipal :

1°) de solliciter une subvention au taux le plus élevé, auprès de l'Etat, dans le cadre du Centre National pour le Développement du Sport, de la Région Centre et du Département du Loiret pour la réalisation d'une nouvelle tribune au stade omnisports de La Source ;

2°) de solliciter l'Etat, la Région Centre et le Département du Loiret pour bénéficier de la possibilité de pré-financer par la Ville l'opération considérée ;

3°) de déléguer M. le Maire pour accomplir toutes les formalités nécessaires.

Adopté à l'unanimité.

M. PEZET

n° 30 - **Stade omnisports de La Source. Réalisation d'un terrain synthétique. Demande de subventions.**

Les terrains du stade omnisports de La Source sont utilisés quotidiennement par les établissements scolaires et pour les entraînements des associations sportives locales.

L'état général de ceux-ci démontre une sur-utilisation et les surfaces se dégradent de plus en plus vite. Le terrain stabilisé est particulièrement dégradé, ce qui ne permet plus une pratique sportive en sécurité. La Ville souhaite le remplacer par un terrain en revêtement synthétique et changer l'éclairage, pour un coût prévisionnel de 850 000 €.

Il est proposé au Conseil Municipal :

1°) de solliciter une subvention au taux le plus élevé, auprès de l'Etat dans le cadre du Centre National pour le Développement du Sport, de la Région Centre, du Département du Loiret et de la Fédération Française de Football pour la réalisation d'un terrain synthétique au stade omnisports de La Source ;

2°) de solliciter l'Etat, la Région Centre, le Département du Loiret et la Fédération française de Football pour bénéficier de la possibilité de pré-financer par la Ville l'opération considérée ;

3°) de déléguer M. le Maire pour accomplir toutes les formalités nécessaires.

Adopté à l'unanimité.

M. PEZET

n° 31 - **Sports et Loisirs. Attribution de subventions exceptionnelles aux associations.**

Il est proposé au Conseil Municipal de décider de l'attribution de subventions exceptionnelles aux associations pour l'année 2011, selon le tableau joint à la délibération, pour un montant total de 5 460 €

Adopté à l'unanimité.

M. MOITTIE

n° 32 - **Commission d'ouverture des plis pour les délégations du service public culturel et sportif. Election des membres.**

L'article L.1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que l'ouverture des plis contenant les offres des candidats susceptibles d'être retenus comme délégataires d'un service public local se fait par une commission composée, pour une commune de plus de 3 500 habitants, de la façon suivante :

- le Maire ou son représentant, Président,
- cinq membres de l'assemblée délibérante élus en son sein, à la représentation proportionnelle au plus fort reste,
- le comptable de la collectivité avec voie consultative,
- le représentant du Ministre chargé de la concurrence, avec voie consultative,
- cinq membres suppléants, en nombre égal à celui des membres titulaires, élus dans les mêmes conditions que ces derniers.

Le rôle de la commission est d'émettre un avis sur les offres présentées par les candidats.

Il est proposé au Conseil Municipal de procéder à l'élection des cinq membres titulaires et cinq membres suppléants de la Commission d'ouverture des plis pour les délégations du service public culturel et sportif.

Le Groupe Communiste et Progressiste ne présente pas de candidat et ne participe pas au vote.

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne.....	51
- Bulletins nuls	1
- Suffrages exprimés	50
- Majorité absolue	26

ONT OBTENU

- Liste conduite par Mme SAUVEGRAIN40 voix
- Liste conduite par Mme KOUNOWSKI10 voix

REPARTITION DES SIEGES

Représentation proportionnelle :

Quotient électoral : $\frac{\text{Nombre de suffrages exprimés}}{\text{Nombre de sièges à pourvoir}} = \frac{50}{5} = 10$

- Liste conduite par Mme SAUVEGRAIN :
 $\frac{\text{Nombre de voix}}{\text{Quotient électoral}} = \frac{40}{10} = 4$

- Liste conduite par Mme KOUNOWSKI :
 $\frac{\text{Nombre de voix}}{\text{Quotient électoral}} = \frac{10}{10} = 1$

La liste conduite par Mme SAUVEGRAIN a obtenu 4 sièges.
La liste conduite par Mme KOUNOWSKI a obtenu 1 siège.
Il reste 0 siège à pourvoir.

SONT ELUS

Titulaires :

- Mme SAUVEGRAIN
- Mme PILET-DUCHATEAU
- M. SANKHON
- M. GAINIER
- Mme KOUNOWSKI

Suppléants :

- Mme MARECHAL
- Mme CASTERET
- Mme HEAU
- M. MOITTIE
- Mme FERKATADJI

M. MOITTIE

n° 33 - **Collégiale Saint-Pierre-le-Puellier. Exposition « la mémoire du geste ». Partenariat de communication avec la galerie Le Garage.**

La Ville accueille à la Collégiale Saint-Pierre-le-Puellier l'exposition « La mémoire du geste » du 26 février au 24 avril 2011. En correspondance avec cette exposition, la galerie Le Garage présente une exposition associée « les Conquérants de l'illusion ».

Afin d'assurer la meilleure diffusion possible des informations sur ces expositions, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le principe d'une communication commune et réciproque entre la Ville et la galerie Le Garage relative aux expositions « La mémoire du geste » et « Les Conquérants de l'illusion ».

Adopté à l'unanimité.

Mme HEAU

n° 34 - **Centre Chorégraphique National d'Orléans. Approbation de la convention d'objectifs et de financement à passer avec l'Etat et la Région Centre.**

La convention d'objectifs et de financement 2007-2009 passée avec le Centre Chorégraphique National d'Orléans (C.C.N.O.) étant arrivée à échéance, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la convention d'objectifs et de financement 2010-2012 à passer avec l'Etat, la Région Centre et C.C.N.O. prévoyant notamment l'attribution d'une subvention annuelle de 189 817 € pour les années 2011 et 2012, sous réserve du vote du budget correspondant.

***Adopté par 41 voix.
Il y a 13 abstentions.***

Mme HEAU

n° 35 - **Festival Orléans Jazz. Tremplin Jazz à Vienne. Approbation d'une convention avec Vienne Action Culturelle.**

Dans le cadre du Festival Orléans Jazz 2011 et afin de promouvoir de jeunes talents régionaux, la Ville participe au tremplin de l'association Vienne Action Culturelle intitulé « Le RéZZo », organisé pendant le Festival Jazz à Vienne 2011.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la convention de partenariat à passer avec l'association Vienne Action Culturelle définissant les conditions de participation des structures partenaires et les modalités d'inscription des groupes musicaux proposés pour le tremplin du Festival Jazz à Vienne 2011.

Adopté à l'unanimité.

Mme HEAU

n° 36 - **Conservatoire de Musique, Danse et Théâtre. Marché d'entretien ménager des locaux de l'Hôtel des Créneaux. Approbation d'un avenant de transfert.**

La S.A.R.L. I.D.N. a été désignée titulaire du marché relatif à l'entretien ménager des locaux du Conservatoire – Hôtel des Créneaux.

Cette société ayant cédé son fonds de commerce à la société LIMPA nettoyages, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver l'avenant n°1 de transfert au marché n° 08-074, relatif à l'entretien ménager des locaux du Conservatoire de Musique, Danse et Théâtre situés à l'Hôtel des Créneaux, à passer avec la société LIMPA nettoyages, nouveau titulaire du marché en question.

Le montant et les conditions de réalisation du marché demeurent inchangés.

***Adopté par 41 voix.
Il y a 13 abstentions.***

M. MOITTIE

n° 37 - **Musée des Beaux Arts. Exposition « Richelieu à Richelieu ».**
Approbation d'une convention de partenariat avec la S.N.C.F.

Les Musées des Beaux-Arts d'Orléans et de Tours, en concertation avec la Ville de Richelieu, s'associent pour organiser en 2011 une exposition consacrée aux décors et collections du cardinal de Richelieu, intitulée « Richelieu à Richelieu ».

La S.N.C.F. a souhaité apporter son soutien à cette exposition dans le cadre d'un partenariat touristique en promouvant l'exposition auprès des voyageurs.

En contrepartie, chaque visiteur détenteur de la carte annuelle de voyages « Loysiris » ainsi que les accompagnants, au nombre de 1 à 3 maximum, bénéficieront d'une réduction spécifique sur l'entrée au Musée des Beaux-Arts.

Il est proposé au Conseil Municipal :

1°) d'approuver la convention de partenariat touristique à passer avec la S.N.C.F. et la Ville de Tours dans le cadre de l'exposition « Richelieu à Richelieu » ;

2°) d'approuver l'application exceptionnelle du demi-tarif d'entrée au Musée des Beaux Arts de 2,50 € aux titulaires de la carte S.N.C.F. Loysiris ainsi qu'à un à trois accompagnants pendant la durée de l'exposition « Richelieu à Richelieu » du 12 mars au 13 juin 2011 ;

3°) d'autoriser M. le Maire à signer ladite convention au nom de la Ville.

***Adopté par 51 voix.
Il y a 3 abstentions.***

M. SANKHON

n° 38 - **Enseignement du premier degré. Aide à la réalisation des projets.**

Des établissements scolaires du premier degré et organismes sollicitent l'aide financière de la Ville pour la réalisation de leurs projets pédagogiques.

Il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer les subventions qui figurent au tableau annexé à la délibération pour un montant total de 1 367 €

Adopté à l'unanimité.

M. SANKHON

n° 39 - **Mission Jeunesse. Attribution de subventions à des associations.**

Dans le cadre de sa politique en faveur de l'animation, du lien social et du développement des projets pour les jeunes, il est proposé au Conseil Municipal de décider de l'attribution de subventions aux associations oeuvrant en faveur des jeunes au titre de l'année 2011 pour un montant total de 10 000 € selon le tableau annexé à la délibération.

Adopté à l'unanimité.

M. SANKHON

n° 40 - **Convention à passer avec le Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation, la Maison d'arrêt et la Protection Judiciaire de la Jeunesse. Approbation.**

Dans le cadre des politiques publiques, le Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation (S.P.I.P.) et la Protection Judiciaire de la Jeunesse (P.J.J.) du Loiret favorisent l'accès des personnes sous mandat judiciaire aux dispositifs d'insertion sociale et professionnelle.

Afin de favoriser le lien social, la Ville souhaite proposer à titre gratuit, en lien avec le S.P.I.P. du Loiret et le Service Territorial Educatif de Milieu Ouvert et d'Insertion (S.T.E.M.O.I.) de la P.J.J., des actions ou animations à la Maison d'Arrêt auprès des quartiers hommes, femmes et mineurs telles que des actions d'animation, des actions culturelles, des actions sportives et des ateliers autour de la découverte des événements et des pratiques qui ponctuent la vie de la cité.

Les actions ont lieu au rythme d'une intervention par trimestre.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la convention pour l'action jeunesse et le lien social à passer avec le S.P.I.P. du Loiret, le S.T.E.M.O.I. de la P.J.J. du Loiret et la Maison d'Arrêt d'Orléans, pour une durée de deux ans, précisant les modalités de leur partenariat.

Adopté à l'unanimité.

Mme LECLERC

n° 41 - **Aides en faveur d'associations relevant des secteurs social, santé et handicap.**

Il est proposé au Conseil Municipal de décider d'attribuer les subventions aux associations à caractère social, santé et handicap selon le tableau annexé à la délibération pour un montant total de 3 290 €

- FAVEC 45 150 €

***Adopté par 40 voix.
Il y a 13 abstentions.***

- Association Familiale d'Orléans 1 140 €

***Adopté par 40 voix.
Il y a 13 abstentions.***

- Libre Choix de Naissance 2 000 €

Adopté à l'unanimité.

Mme LECLERC

n° 42 - **Prévention contre les nuisances sonores et les dangers pour l'audition. Association A.S.U.D. Approbation d'une convention.**

L'association Auto Support des Usagers de Drogues (A.S.U.D.) mène des actions de prévention contre les nuisances sonores et les dangers pour l'audition principalement vis à vis des consommateurs de substances psychotropes illicites et licites.

Afin de soutenir ces actions, il est proposé au Conseil Municipal :

1°) d'approuver la convention à passer avec l'association A.S.U.D. pour la sensibilisation du public aux dangers du bruit pour l'année 2011 ;

2°) d'attribuer une subvention de 2 870,40 € à l'association A.S.U.D. au titre de l'année 2011.

En contrepartie, l'association distribuera des bouchons d'oreille auprès du public des salles de concert diffusant de la musique amplifiée à forte intensité comme l'Astrolabe et le 108 et lors des événements festifs organisés par la Ville, comme les Jours J et la soirée électro des fêtes de Jeanne d'Arc.

Adopté à l'unanimité.

Mme PILET-DUCHATEAU n° 43 - **Solidarité internationale. Coopération décentralisée avec Parakou. Programme d'actions 2010-2012. Approbation de conventions de partenariat avec les associations Gevalor et A.I.A.D.D.**

Le Conseil Municipal a approuvé par délibération du 5 mars 2010 la convention triennale de partenariat 2010-2012 au titre de la coopération décentralisée menée avec Parakou et le programme d'actions présenté pour la durée de la convention.

Dans ce cadre, sont mis en œuvre le projet de traitement et valorisation des déchets à Parakou avec l'association « GEVALOR » et le projet de lutte contre la déforestation et l'émission de fumées toxiques par l'équipement des foyers de Parakou, de cuiseurs à bois économiques avec l'association « A.I.A.D.D. » (Aide Intégrée Au Développement Durable).

Ces deux projets seront menés conjointement avec l'association béninoise « Planète Contact ».

Afin de définir les objectifs, les moyens et les modalités de financements permettant de les réaliser, il est proposé au Conseil Municipal :

1°) d'approuver la convention de partenariat à passer avec l'association GEVALOR, la Ville de Parakou et l'association Planète Contact pour la mise en œuvre du projet de traitement et valorisation des déchets de Parakou, prévoyant notamment une participation de la Ville d'Orléans de 2 900 € pour l'année 2011 ;

2°) d'approuver la convention de partenariat à conclure avec l'association A.I.A.D.D., la Ville de Parakou et l'association Planète Contact pour le projet de lutte contre la déforestation et l'émission de fumées toxiques prévoyant notamment une participation de la Ville d'Orléans de 1 000 € pour l'année 2011 ;

3°) de déléguer M. le Maire pour signer lesdites conventions au nom de la Ville ;

4°) d'approuver les demandes de subventions qui seront sollicitées au cours du déroulement de chacune des opérations, au montant le plus élevé, auprès des organismes extérieurs concernés ;

5°) d'approuver le versement des subventions obtenues pour le projet de traitement et valorisation des déchets à l'association GEVALOR, selon l'échéancier et les modalités d'attribution imposées par les bailleurs de fonds ;

6°) d'approuver le versement des subventions obtenues pour le projet de lutte contre la déforestation et l'émission de fumées toxiques à l'association A.I.A.D.D., selon l'échéancier et les modalités d'attribution imposées par les bailleurs de fonds.

Adopté à l'unanimité.

ESPACE PUBLIC

Mme DE QUATREBARBES n° 44 - **Parc Floral de La Source, Orléans-Loiret. Promotion des déplacements en train pour les activités de loisirs. Approbation d'une convention à passer avec la S.N.C.F.**

La S.N.C.F. propose un partenariat touristique à la Ville afin de promouvoir la fréquentation du Parc Floral de la Source, Orléans-Loiret, en favorisant l'acheminement des voyageurs jusqu'à la gare la plus proche et en valorisant le partenariat autour de la carte Loisirys qui offre aux visiteurs la possibilité de voyager moins cher sur la région.

Parallèlement la Ville valorise le partenariat et s'engage à consentir un avantage supplémentaire au visiteur ferroviaire, en accordant sur les entrées au Parc Floral soit :

- le tarif réduit sur présentation du titre de transport validé depuis moins de 24h à destination des gares d'arrivée situées à proximité ;

- une entrée gratuite pour trois entrées payantes sur présentation du titre collectif de transport validé depuis moins de 24h à destination des gares d'arrivée situées à proximité.

Il est proposé au Conseil Municipal :

1°) d'approuver la convention à passer avec la S.N.C.F., afin de déterminer les obligations des parties dans le cadre de ce partenariat pour la période du 20 mars au 11 novembre 2011 ;

2°) d'approuver l'application exceptionnelle de gratuité ou de réduction sur les entrées au Parc Floral de La Source, Orléans Loiret, aux titulaires de la carte S.N.C.F. Loisiris du 20 mars au 11 novembre 2011 inclus selon les modalités détaillées dans ladite convention.

***Adopté par 50 voix.
Il y a 3 abstentions.***

Mme DE QUATREBARBES n° 45 - **Parc Floral de La Source, Orléans-Loiret. Organisation de l'exposition AKOUSMAFLORE. Approbation d'une convention à passer avec le producteur Scenocosme.**

Dans le cadre des animations organisées au Parc Floral de la Source, Orléans-Loiret, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la convention à passer avec le Groupe Scenocosme, précisant les conditions d'organisation et de déroulement de l'exposition « Akousmaflore » dans les locaux du Parc Floral de la Source, Orléans-Loiret, durant la période du 20 mars au 25 avril 2011, pour un montant global forfaitisé de 2 580 €T.T.C.

Adopté à l'unanimité.

Mme DE QUATREBARBES n° 46 - **Parc Floral de La Source, Orléans-Loiret. Partenariat pour ateliers pédagogiques et potager. Approbation d'une convention à passer avec le magasin Botanic.**

Dans le cadre de son intérêt pour le développement durable, la préservation de l'environnement et de la biodiversité, la Ville a souhaité mener des actions de sensibilisation du public en particulier au Parc Floral de la Source, Orléans-Loiret en organisant des ateliers à destination des enfants et en cultivant un potager sans usage de produits phytosanitaires.

Le magasin Botanic développant le même intérêt, un partenariat a pu s'instaurer afin d'organiser des ateliers destinés aux enfants à partir de 6 ans accompagnés, qui se dérouleront le dernier mercredi du mois de mars à octobre, à titre gratuit et animés par deux animateurs du Parc Floral.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la convention à passer avec le magasin Botanic relative à ce partenariat pour la saison 2011.

Adopté à l'unanimité.

Mme DE QUATREBARBES n° 47 - **Entretien des espaces verts du Parc Floral de La Source, Orléans-Loiret. Approbation d'un marché passé après appel d'offres.**

Dans le cadre de l'entretien des espaces verts du Parc Floral de La Source, Orléans-Loiret, la Ville a souhaité faire appel à l'emploi de travailleurs handicapés par l'intermédiaire d'établissements et service d'aide par le travail (E.S.A.T.).

En conséquence, la Ville a lancé en procédure d'appel d'offres ouvert un marché dans le cadre de l'article 15 du Code des Marchés Publics relatif à l'emploi des travailleurs handicapés, pour une période allant de la date de notification au 31 décembre 2011, reconductible une fois du 1^{er} janvier 2012 au 31 décembre 2012.

Après jugement de la Commission d'Appel d'Offres, il est proposé au Conseil Municipal :

1°) d'approuver le marché en procédure d'appel d'offres ouvert relatif à l'entretien des espaces verts du Parc Floral de La Source, Orléans-Loiret, à passer avec l'E.S.A.T. SERVI'PEP 45 pour un montant annuel de 36 757 €T.T.C. ;

2°) de déléguer M. le Maire pour signer ledit marché au nom de la Ville.

Adopté à l'unanimité.

Mme DE QUATREBARBES n° 48 - **Remplacement systématique de lampes énergivores de l'éclairage public. Approbation d'un marché passé après appel d'offres.**

Dans le cadre de sa politique d'économie d'énergie, la Ville a lancé en procédure d'appel d'offres ouvert un marché à bons de commande non reconductible, passé pour une période d'un an.

Après jugement de la Commission d'Appel d'Offres, il est proposé au Conseil Municipal :

1°) d'approuver le marché en procédure d'appel d'offres ouvert relatif au remplacement systématique de lampes énergivores de l'éclairage public à passer avec la société FORCLUM pour un montant minimum de 150 000 €T.T.C. et maximum de 200 000 €T.T.C. ;

2°) de déléguer M. le Maire pour signer ledit marché au nom de la Ville.

Adopté à l'unanimité.

RELATIONS HUMAINES

Mme PILET-DUCHATEAU n° 49 - **Services Municipaux. Année 2011. Recrutements pour besoins saisonniers.**

Comme chaque année, le recours à des recrutements d'étudiants pour la période estivale est rendu nécessaire en raison de l'ouverture de services publics saisonniers.

Il est proposé au Conseil Municipal :

1°) de décider du principe du recrutement direct d'étudiants pour effectuer des remplacements lors de la saison estivale 2011 sur la base du tableau annexé à la délibération ;

2°) d'autoriser M. le Maire à signer les arrêtés de recrutement au nom de la Ville.

Adopté à l'unanimité.

Mme PILET-DUCHATEAU n° 50 - **Droits syndicaux (local F.A. F.P.T.). Approbation d'un avenant au protocole.**

Le protocole d'accord sur les droits syndicaux, signé au mois de mars 2009, fixe la répartition des locaux mis à disposition des organisations syndicales représentatives.

Au sein de ces locaux, situés à l'école Androuet Ducerceau, le syndicat Fédération Autonome de la Fonction Publique Territoriale (F.A. F.P.T.) disposait d'un bureau de 18 m². La vacance d'un logement à cette même adresse permet d'octroyer désormais à la F.A. F.P.T. un local comprenant 4 bureaux, une salle d'eau et un W.C. pour une superficie totale de 64,80 m².

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir approuver l'avenant modifiant le protocole d'accord sur les droits syndicaux afin de prendre en compte cette nouvelle attribution de locaux.

Adopté à l'unanimité.

Mme PILET-DUCHATEAU n° 51 - **Mises à disposition d'agents. Information.**

Conformément au décret n° 2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux, le Conseil Municipal est informé des projets de mise à disposition individuelle des fonctionnaires territoriaux de la collectivité.

PATRIMOINE ET MOYENS GENERAUX

M. MARTIN n° 52 - **Acquisition, livraison, montage et réglage de mobilier de bureau. Approbation d'un avenant à la convention de groupement de commandes à passer avec le C.C.A.S.**

Par délibération du 24 septembre 2010, le Conseil Municipal a approuvé une convention de groupement de commandes avec le Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.) d'Orléans pour la passation d'un marché d'acquisition, de livraison, et de montage de mobilier de bureau.

Au cours de la définition des besoins, le périmètre du marché a été élargi, ce qui nécessite de modifier certaines clauses de cette convention. En effet, au regard du montant des besoins en mobilier de bureau, la consultation prendra la forme d'une procédure d'appel d'offres ouvert européen.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver l'avenant n° 1 à la convention passée avec le C.C.A.S. d'Orléans fixant les modalités de fonctionnement du groupement de commandes en vue de la passation du marché «acquisition, livraison, montage et réglage de mobilier de bureau », modifiant la procédure de passation dudit marché.

Adopté à l'unanimité.

Orléans, le 21 février 2011

Le Maire,
Serge GROUARD